

La tendance à la polylexicalité figée au détriment de la monolexicalité en français contemporain: Enrichissement ? Pauvreté ? Ou quelle économie de la langue?

Abdelmalek DJEDIAI

Université d'El-Oued

Résumé

Le phénomène du figement des unités polylexicales discursives est connu comme un processus interne de fixation diachronique qui participe à enrichir, renouveler et reconstruire la langue en y remplissant les lacunes et les cases vides de ses paradigmes: lexical, grammatical et même pragmatique. Or, la pratique discursive du français contemporain a attiré notre attention à cet emploi tellement répandu et fréquent des combinaisons de type avoir souvenir, donner conseil ou prendre contact qui viennent de se répandre, se fixer et par conséquent se figer et s'imposer comme conquérants synonymiques des équivalents monolexicaux déjà fourni par le système à savoir: se souvenir, conseiller et contacter. Donc, ces exemples polylexicaux se figent non pas pour remplir des cases vides, mais pour remplir des cases que la monolexicalité déjà existée pourrait remplir. Ce qui nous laisse nous interroger si ces exemples de polylexicalité figée rempliraient des nuances des besoins et des fonctions linguistiques nouveaux par rapport à leurs équivalents synonymiques monolexicaux, ou s'il s'agit du luxe de l'usage au détriment du principe de l'économie du langage. C'est à cette problématique que le présent article se veut une contribution.

Mots clefs: figement, polylexicalité, monolexicalité, économie, équivalent synonymique.

Abstract

The phenomenon of discursive polylexical units fixedness can be referred to as an internal process of diachronic fixation that shares in enriching, renewing and reconstructing language by filling in the gaps and empty spaces of its paradigms: lexical, grammatical and even pragmatic. However, the discursive practice of contemporary French has drawn our attention to the widespread and frequent use of combinations such as 'avoir souvenir' to remember, 'donner conseil'

give some advice or 'prendre contact' make a contact, which have just spread, settle and consequently to fix and impose themselves as synonymic conquerors of the monolexical equivalents already provided by the system namely: 'se souvenir', 'conseiller' et 'contacter'. Thus, these polylexical examples are not fixed to fill empty blanks, but to fill in gaps that the already existing monolexicality could fill. This leaves us wondering whether these examples of fixed polylexicality would fill nuances of needs and new linguistic functions with respect to their synonymic monolexical equivalents, or whether it is the luxury of the use to the detriment of the principle of language economy. It is to this problem that the present article seeks to contribute.

Keywords: fixedness, polylexicality, monolexicality, economy, synonymic equivalents.

ملخص

تعرف ظاهرة السك اللغوي في الوحدات المتعددة الألفاظ في الخطاب على أنها عملية تثبيت تطويرية داخلية للغة حيث تساهم هذه العملية في إثراء وتجديد وإعادة بناء اللغة من خلال ملائمتها وسد الخانات الفارغة فيها على المستوى المعجمي والنحوي وحتى النفعي. ولكن ما لفت انتباهنا في الممارسات الخطابية في اللغة الفرنسية المتداولة حالياً هو الاستعمال المتكرر والشائع لتركيبات من نوع *donner conseil* أي أعطى نصيحة أو *'prendre contact'* أي أخذ اتصال، التي انتشرت استعمالها وبدأت تطفو وتثبت وبالتالي تسك وتفرض نفسها كبديل منافس لمرادفات الدلالية المتاحة نصح و اتصال. وعليه فإن تثبيت وسك هذه التركيبات لا يسهم في سد الخانات الفارغة من اللغة بل لملا ما كان مملوءاً بالوحدات اللفظية المتاحة. ومن هنا نتساءل إن كان لسك هذه التركيبات وتثبيتها دور في تلبية حاجيات وأداء وظائف لغوية جديدة مقارنة بمرادفات اللفظية الدلالية المتاحة أم أن الأمر مجرد ظاهرة تعكس ترف الخطاب ولو على حساب مبدء الاقتصاد الذي تقوم عليه اللغة. هذا المقال يحاول أن يكون إسهام في مناقشة هذه المسألة.

كلمات مفتاحية: السك اللغوي، التعدد اللفظي، الوحدة اللفظية، الاقتصاد اللغوي، المرادف الدلالي.

Introduction

C'est autour des combinaisons verbales telles qu' *avoir souvenir, prendre contact* ou *avoir connaissance*, représentant une forme de polylexicalité touchée par un certain degré de figement, que porte notre réflexion suscitée par l'interrogation sur le besoin linguistique de l'usage au recours fréquent et

régulier à cette polylexicalité pourtant l'existence des signifiants monolexicaux équivalents. Qu'est ce que fait que des formes polylexicales de type: *avoir souvenir de*, *prendre décision de* et *mettre fin à*, se figent et entrent en concurrence au détriment des signes monolexicaux supposées respectivement équivalents de type: *se souvenir*, *décéder* et *finir* ? Que justifie la tendance de l'usage à la polylexicalité au détriment de l'existence de la monolexicalité remplissant le même rôle lexico-sémantique? Nous nous interrogeons sur le pourquoi de la fixation de ces signifiants pluriels, et par conséquent, sur leur figement: s'agit-il d'un enrichissement pour remplir d'autres besoins linguistiques que la monolexicalité ne puisse pas remplir, ou s'il s'agit de l'ajout et de la redondance créatif de la langue en tant qu'usage, et qu'en est-il dès lors du principe de l'économie du langage dictant que la langue permet de remplir l'infinités des besoins expressifs et communicatifs en se servant du plus minimum possibles des outils lexicaux et grammaticaux?

Pour ce faire, nous portons nos remarques et interprétations des faits polylexicaux figés en nous basant sur quelques exemples que nous avons fréquentés ici et là de notre usage du français, et que nous en tirons quelques occurrences-exemples dans le tableau ci-dessous ; ces exemples sont tirés de site du dictionnaire *Lingue*ⁱ: dictionnaire traducteur multilingue des occurrences fréquentes du lexique français en usage:

Exemples de polylexicalité figée	Monolexicalité -équivalente	Occurrence-Exemple
Prendre décision de	Décider	, il prendra décision en ce qui a trait à la notification de l'allégation...
Mettre fin à	Finir	Nous devons faire tout ce qui est possible pour mettre fin à ce modèle...
Avoir souvenir de	Se souvenir	Je n'ai pas souvenir d'avoir jamais lu, tout au long de ma carrière de...

Avoir l'ambition de	Ambitionner	M. McCosh semble avoir l'ambition de parler au nom de tous les musiciens du pays...
Porter à la connaissance de	Inform	il jugerait opportun de porter à la connaissance de l'autorité de décharge
Avoir l'intention de	Compter	Nous avons également l'intention d'entreprendre au cours de l'année à venir un examen...
Prendre contact avec	Contacter	...permettre à la personne arrêtée de prendre contact avec un avocat.
Avoir accès à	Accéder	étant donné que nous avons accès à des puits d'eau de mer...
Donner conseil à	Conseiller	...et je vous donne conseil sincère, et je sais...
Avoir connaissance de	Connaitre	Nous avons eu connaissance que des requérants sont parvenus à entrer au...
Avoir du souci de	Se soucier de	...ceux qui avaient souci de l'éthique aient eu du fil à retordre.
Prendre fuite	Désirer	...des milliers de civils ont pris la fuite.
Prendre soin de	Soigner	on prend soin de bien envelopper la nourriture dans de l'écorce de bouleau.
Prendre appui	S'appuyer	En prenant appui sur les acquis, les deux parties doivent rechercher les moyens de reprendre les négociations.
Prendre avis	S'informer	... on prendra avis auprès du conseiller en personnel du Secteur.

Prendre part	Participer	... j'ai le plaisir de prendre part à ce débat sur la sécurité aérienne.
Mettre à l'écart	Ecarter	...lui et sa famille, souvent mis à l'écart par la communauté...
Mettre à mort	Tuer, Exécuter	...personne ne doit être mis à mort au nom de la loi...
Donner secours	Secourir	S'Il vous abandonne, qui donc après Lui vous donnera secours?
Faire recours à	Recourir	...qui veulent gagner plus en faisant recours aux mauvais recours moyens.

Tableau 1 : Exemples des unités polylexicales en concurrence avec leurs équivalents synonymiques monolexicaux.

Or, nous commençons tout d'abord par nous interroger sur la pertinence du terme-clef de notre travail: la polylexicalité; et ce, aussi bien en tant que potentiel procédural langagier à travers lequel la langue satisfait les besoins de ses usagers, et en tant qu'outil conceptuel descriptif par rapport aux faits langagiers qu'il décrit. Nous nous interrogeant dès lors sur les phénomènes que le terme polylexicalité pourrait couvrir, sur son champ d'investigation, puis sur les chevauchements terminologiques théoriques que pourrait avoir dans le cadre de l'outillage conceptuel linguistique. Car, comme le déclare S. MEJRI: « *sur le plan purement épistémologique, la précision conceptuelle va de paire avec le degré de précision scientifique* » (Mejri, 1997: 26).

1. La langue porte les mécanismes potentiels de sa vie: entre économie et polylexicalité

Du moment que la langue a un caractère socialⁱⁱ, s'en servir, c'est, dans un certain sens, signer un contrat social tacite qui implique une certaine contrainte à l'encontre d'une certaine liberté de la pensée. Où le locuteur exprime librement les idées-signifiés en subissant les contraintes-signifiants du système

lexical syntaxique, morphologique, intonatif, pragmatique, et même discursif. D'où le paradoxe de la liberté dans le cadre des contraintes. Ce qui amène à s'interroger: que garantit que les données contraignantes de la langue satisferaient les besoins expressifs et communicatifs infinis des usagers illimités ?

Un premier élément de réponse découle des travaux d'A. MARTINET, avec le principe de l'économie du langage et le moindre effort (Martinet, : 1960/2008 : 182). La langue permet à l'utilisateur de s'exprimer infiniment à travers un nombre limité des données. Et ce, en faisant de l'acte langagier un acte combinatoire des choix sélectifs et graduels. Le choix de l'utilisateur commence à partir du paradigme lexical de base jusqu'au paradigme discursif, via le paradigme syntagmatique, phrastique, et énonciatif. Ainsi, la langue garantit à l'utilisateur une certaine liberté pour satisfaire ses besoins expressifs et communicatifs: une liberté que l'utilisateur cherche dans le cadre des sphères lexico-sémantique, lexico-morphologique, syntagma-morphologique, phrastique, et discursif.

Un premier acte de sélection commence à partir du paradigme lexico-sémantique mono- lexical où l'utilisateur n'est libre que par l'acte du choix; étant donné que le tissage du sens est arbitrairement fait.

Or, le potentiel de la pensée est certes loin d'être cerné dans la nomenclature des signifiés tissés arbitrairement qu'offre le paradigme lexical, ou grammatical de la langue. Que faire donc pour répondre aux besoins d'expression infinis de la pensée ?

Ainsi, si l'utilisateur ne trouve pas un certain contenu de pensée dans la sphère lexico-sémantique monolexicale, la langue le cède à la sphère lexico-morphologique et met à sa disposition, outre les choix lexico-sémantiques, tout un outillage des choix grammaticaux morphologiques des affixes dérivationnels et flexionnels. C'est parce que le lexique du français ne se dispose pas d'une base monolexicale (signifiant) dans le sens de *rendre standard*, que la langue permet à l'utilisateur de driver le signifiant *standardiser*, à partir de: la base adjectivale *standard*, portant son sens lexical, l'affixe dérivationnel *is* qui marque sa

catégorie verbale, et l’affixe flexionnel *er*, marquant son appartenance aux verbes du premier groupe. Le résultat en serait une unité monolexicale dérivée construite dans le cadre de la sphère lexico-morphologique.

D’où l’importance de la flexion et de la dérivation en tant que mécanismes grammaticaux internes à travers lesquels la langue enrichit, renouvelle et rafraîchit son paradigme lexical et même grammaticalⁱⁱⁱ tout en restant dans la sphère de la monolexicalité et du signifiant singulier.

Or, que faire au cas où la sphère lexico-morphologique est puisée ? La réponse est évidente; la langue bascule l’usager vers la sphère lexico-syntagmatique en le mettant face à un renfort du paradigme grammatical des mots-outils et des procédés^{iv} qui lui permettent de combiner les unités monolexicales, à l’aide de ces mots-outils et procédés, pour construire de l’ensemble une unité à signifiant-pluriel. D’où la première forme de la polylexicalité dans son sens le plus large.

En effet, parce que le paradigme monolexical du français ne contient pas d’unité monolexicale pour exprimer les degrés des couleurs, soit par exemple *bleu*, le français permet à l’usager d’exprimer l’idée (signifié) d’un tel degré de la couleur *bleu* dans le cadre de la sphère syntagmatique polylexicale, en faisant recours à plus d’une unité lexicale comme dans *bleu ciel*, *bleu foncé*, *bleu plus clair*, *bleu marine*, etc. D’où le premier niveau de des unités polylexicales syntagmatiques.

Il en est de même pour un signifiant polylexical syntagmatique comme *Le président de la république* que le locuteur français crée dans le cadre de la sphère syntagmatique pour répondre à deux besoins :

- Le besoin expressif de la pensée à énoncer le sens du *président* en excluant toute autre idée du *président* (tel *président de la réunion*, *de l’équipe*, etc. ;) ^v excepté celle du *président de la république*.

- L'absence d'un signifiant monolexical renvoyant à la fois: à l'idée de *président* et à celle de l'exclusion d'autres idées de *président*.

Par opposition à l'exemple de *président de la république*, le locuteur français ne construit jamais des signifiants de type **le roi du royaume*^{vi}, **le président du royaume* ou **chef du royaume*, du moment que le paradigme monolexical lui offre le signifiant monolexical *roi* qui répond au besoin expressif en amalgamant les deux signifiés : celle de *chef* ou de *gouverneur* et celle de fait que ce gouverneur est celui d'un royaume, en excluant par conséquent tout autre caractère attribué à ce gouverneur. Donc, si le signe *président* doit être éclairci par un autre signe tel que *de la république*, le signe *roi* ne l'est pas, et ne dicte pas à l'usager de passer à la sphère lexico-syntaxique du moment que le paradigme lexico-sémantique remplit le besoin.

Il s'en avère que le besoin de l'usager au signifiant polylexical est une nécessité dictée par l'absence du signe-base monolexical ou lexico-morphologique.

Or, la pensée, et par conséquent le besoin expressif et communicatif de l'usager, dépasse le simple signifié, créé dans un cadre syntagmatique, inclus dans des signifiants polylexicaux de type *bleu plus clair* ou *le directeur de la société*. En ce sens que le signifié auquel correspond un signifiant polylexical construit dans un cadre syntagmatique est loin de satisfaire aux besoins de la pensée humaine structurée en logique communicative. Le moindre besoin communicatif consiste à énoncer un élément, soit par exemple le *directeur*, et d'en énoncer une information (un ou des élément(s) informateur(s)), soit par exemple *tiendra une réunion*. D'où la logique du thème et du rhème, traduit grammaticalement en sujet et prédicat. La langue ouvre donc à l'usager la sphère grammaticale phrastique où résulte des unités polylexicales plus complexes ayant le statut dit phrase comme unité communicative de base.

Au-delà des unités polylexicales phrastiques, le potentiel de la langue s'élargit pour répondre aux besoins expressifs et

communicatifs infinis de la pensée humaine. D'où la liberté communicative de l'utilisateur dans le cadre de la sphère discursive.

Ainsi, la polylexicalité, en tant que signifiant pluriel, résulte donc de tout acte langagier construit au delà de la sphère lexicomorphologique.

2. Flou théorique et tentative d'issue conceptuelle.

Le propos développé plus haut, laisse entendre que la polylexicalité, prise dans un sens purement littéral, renverrait au caractère de tout signifiant pluriel formé au delà de la sphère lexicomorphologique^{vii}. Ainsi, outre la question de savoir quelle pertinence, et quel apport pour une telle conception plus générale qui s'appliquerait même à la combinatoire libre la plus ordinaire de type *j'ai lu ce livre*, il en découle la nécessité de justifier ce choix définitionnel, qui pourrait apparaître évident pour certains; et ce, pour trois raisons:

Premièrement, ce terme n'est apparu que dans le cadre des études récentes sur les combinaisons marquées par un certain degré de figement linguistique (Mejri : 2004,14). La grammaire et la linguistique générale, et pourtant l'évidence des choses, n'ont jamais utilisé ce terme ni qualifié la combinaison libre, de type *c'est mon livre*, de polylexicale; pourtant son signifié pluriel et l'abondance terminologique. On parle de construction, syntagme, expression, groupe, séquence, etc., qui font que la combinatoire libre est par définition polylexicale.

Deuxièmement, le développement récent du concept dans le cadre de la linguistique phraséologique du figement conduit à s'interroger s'il s'agissait des deux phénomènes équivalents, corrélatifs ou non.

Troisièmement, la possibilité du potentiel sémantique littéral de ce terme (*poly* et *lexical*) à couvrir tout signe à signifiant-pluriel nous conduit à s'interroger sur le pourquoi de réduire ce concept au domaine de figement, ou s'il en est spécifique.

En fait, les travaux des linguistes, témoignent que ce terme est apparu dans le cadre des travaux développés autour des phénomènes langagiers fragmentés, tels: les composés, la locutionnalité, les expressions idiomatiques, la phrasiologie, dont le trait d'union commun est le figement. La polylexicalité est forgée donc dans le cadre de l'outillage conceptuel méthodologique du figement, dont il n'est plus question que la polylexicalité est le critère définitoire (Kleiber, 2004 : 42), pour en exclure ainsi les dérivés. Cet état de fait laisse l'impression que la polylexicalité et le figement sont des équivalents conceptuels au point qu'on réserve le caractère polylexical à l'une ou l'autre des formes de figement. D. Corbin, par exemple, réserve la polylexicalité, à travers le terme poly-lexème, au phénomène locutionnel (1997 : 54).

Or, est-ce-que la polylexicalité, dans le sens de pluralité du signifiant construite au-delà de la sphère lexico-morphologique, est réduite aux différentes formes des combinaisons figées? Est-ce que chacun de ces phénomènes est corrélatif de l'autre?

Une partie de la réponse est que toute forme de figement est, comme nous venons de mentionner, naturellement et par définition, polylexicale. Mais, nous interroger si toute forme polylexicale est figée, c'est là le dilemme théorique et empirique que nous voulons vérifier.

En fait, les linguistes ne sont pas unanimes. Si S. MEJRI déclare que « *il s'agit d'une caractéristique propre aux SF [...] Ce caractère polylexical est considéré comme un trait distinctif des SF* » (2004 : 14), une bonne part, pour ne pas dire la majorité, y voit un critère de définition sans qu'il ne soit ni suffisant ni réducteur au figement. En plus de G. GROSS sur le figement (1996) et KLEIBER sur les proverbes (dont Kleiber : 2000), tous les travaux sur les formes de figement dont A. REY sur la phraséologie (2002), TUTIN et GROSMANN (2002), et I. MEL'CUK (2005) sur la collocation, G. GRECIANO sur les expressions idiomatiques (1983), LAMIROY sur les expressions verbales figées (2010), mettent la polylexicalité comme condition de figement sans qu'ils déclarent ni explicitement ni

implicitement qu'elle en est la spécificité. C'est tout à fait le contraire; si G. GOSSE met la polylexicalité comme condition nécessaire, mais non suffisante, pour le figement (1996 : 9), c'est qu'il confirme implicitement que la polylexicalité n'est pas la spécificité des combinaisons figées. Si A.TUTIN déclare l'interférence entre la zone de collocation et les combinaisons libres (2005 : 01), vu la ressemblance du signifiant-pluriel, c'est qu'elle explicite clairement que la polylexicalité est un trait commun entre la collocation et toute autre combinaison libre.

En fait, toute la problématique de figement vient de ses limites flous avec la zone des combinaisons libres, avec lesquelles le figement partage le caractère de signifiant pluriel, et par conséquent la polylexicalité, tout en en différant quant à son comportement sémantico-syntaxique. D'où le paradoxe de signifiant-pluriel et du signifié-unique.

C'est pourquoi, récemment, certains auteurs se sont servi du sens littéral de la polylexicalité (Voir RADMISKY, 2006 : 50), et n'ont jamais hésité à considéré la polylexicalité comme phénomène plus général, qui couvre tout signifiant pluriel, au delà des dérivés, qu'il soit libre ou figé. Et, qu'empêche ceci ? Du moment que le signifié littéral de *poly* et celui de *lexicalité* renvoient et couvrent le signifié de *signifiant pluriel*; loin de toute considération de figement ou de liberté.

C'est pour ces considérations que nous voyons dans la polylexicalité un phénomène langagier global dont on peut qualifier toute combinaison dont les composantes ont une autonomie lexico-sémantique au delà de cette combinaison. Ce qui nous conduit à nous interroger sur l'apport méthodologique et linguistico-descriptive de l'élargissement de ce concept au-delà de la linguistique de figement: quelle pertinence descriptive pour une notion large de la polylexicalité ?

En tenant compte de son large potentiel sémantique à couvrir toute combinaison construite dans un cadre syntagmatique, le terme polylexicalité s'est tard forgé; du moment que son histoire remonte, comme nous l'avons rappelé, à l'histoire de la linguistique du figement. La grammaire et la linguistique

structurale se sont usés d'une liste large des termes pour qualifier la combinatoire syntagmatique libre: *syntagme, construction, groupe, combinaison, phrase, expression, suite, structure, formule*, etc. Ces termes renvoient certes à la même réalité linguistique à la quelle renvoie le terme polylexicalité. Alors: qu'est ce que fait que la polylexicalité, et que le caractère polylexical, n'est reconnue ni vue que dans les faits de figement; comme s'il s'agit d'y être spécifique; quoiqu'il soit de l'évidence que n'importe quelle construction libre, syntagme ou combinaison, supérieure aux dérivés, est polylexicale ?

Un élément de réponse est le besoin descriptif des faits de figement, qui chevauchent avec l'unité lexicale simple en lui partageant le caractère de signifié unique global, avec le dérivés en lui partageant le caractère de signifiant pluriel, et avec la combinatoire libre en lui partageant l'autonomie lexico-sémantique des signifiants-composants. Ainsi, les théoriciens du figement trouvent dans le terme polylexicalité la commodité descriptive de renvoyer :

- Au caractère de signifiant pluriel à travers le préfixe *poly*, ce qui excepte l'unité lexicale simple.
- Au fait que ce signifiant pluriel a composantes lexicales, ce caractère, indiqué à travers le nom *lexicalité*, renvoie à l'autonomie lexico-sémantique des composantes de signifiant; ce qui exclut par conséquent les faits de dérivation où les composantes du signifiant pluriel sont privées de l'autonomie lexico-sémantique.

Quant au trait séparateur du chevauchement entre et les faits de figement et la combinatoire libre, le terme polylexicalité n'en soit en aucun sens indicatif. C'est tout à fait le contraire; en ce sens que rappeler du caractère polylexical d'un fait de figement, c'est marquer son caractère syntagmatique au niveau de signifiant.

Ce qui va dans la conclusion que, si les théoriciens de figement font recours au terme polylexicalité, c'est qu'il s'agit d'une contrainte définitionnelle pour marquer ses limites définitionnels par rapport à la monolexicalité et les dérivées, et

non pas par rapport à la combinatoire libre avec laquelle les faits de figement partagent le caractère polylexical, qui, s'il n'est pas explicité dans le cadre des études de combinatoire libre, c'est que la combinatoire libre, à la différence de la combinatoire figée, ne marquent aucun chevauchement définitionnel ni par rapport au fait de dérivation ni par rapport aux faits de la monolexicalité. Si le figement présente le paradoxe de signifiant pluriel s'orientant vers les signifié unique, la combinatoire libre ne l'est pas.

3. De la polylexicalité syntagmatique au figement polylexical

Selon la thèse développé plus haut, le terme polylexicalité, quoi qu'il trace les limites des faits de figement avec les dérivés et la monolexicalité, n'indique certainement en rien les traits séparateurs entre les combinaisons libres et celles qualifiées de figées: « *Les séquences figées, qui sont par définition polylexicales, ne sont pas considérées comme des unités en raison de cette polylexicalité même.* » (Mejri : 1999, 11). Seul donc le caractère de figement oppose celle ci à celle là. D'où la nécessité de s'interroger sur le figement, et ce, bien entendu dans une tentative de synthétiser les efforts des théoriciens et sans prétendre formuler une définition rigoureuse, vue la complexité du phénomène dont dit P. LAMIROY :

« *Malgré l'intérêt incontestable que les linguistes attribuent au phénomène du figement, les linguistes tombent en général d'accord pour dire qu'il s'agit d'une question extrêmement complexe et qu'il est difficile, voire impossible d'en fournir une définition rigoureuse.* » (2010, 08.).

3.1. Le figement des unités polylexicales: Le discours se fige pour enrichir le paradigme lexico-sémantique pauvre de la langue

Nous avons développé que le potentiel de la langue présente internement des mécanismes et de procédés qui garantissent la satisfaction des besoins expressifs et communicatifs de l'utilisateur. En deçà du plan syntagmatique naissent les unités

monolexicales, y compris les dérivés, et au-delà du plan lexico-morphologique naissent les unités polylexicales syntagmatique auxquelles l'utilisateur ne fait recours qu'au cas de la non satisfaction de son besoin linguistique sur les deux premiers plans (lexico-sémantique et lexico-morphologique). Ainsi, Si le français fait recours au verbe *avoir* comme verbe support, avec des prédicats nominaux tels: *faim*, *soif* ou *impression*, pour construire des unités polylexicales de type: *avoir besoin de*, *avoir l'impression*, *avoir faim*, c'est que le français ne se dispose pas des prédicats verbaux monolexicaux véhiculant ces signifiés.

Or, pour des facteurs diachroniques tellement hétérogènes, dont les facteurs intrinsèques relatifs à la langue elle-même en tant que systèmes de données du lexique et de grammaire (Voir par exemple Djedai, 2017: 404), et des facteurs extrinsèques relatifs à l'usage et la culture des usagers et des sociétés (Voir par exemple Martin, 1997: 291-305.) , certaines unités polylexicales syntagmatiques, type *avoir raison*, et non pas de type *avoir une maison*, connaissent un processus de fixation diachronique en s'étant répétées, s'étant fixées le sens, et s'étant répondues dans l'usage, et ayant perdu ainsi de leur caractères syntagmatiques au point que ses composantes perdent de leurs autonomie lexico-sémantique dans les mémoires des usager qui commencent et finissent par les traiter globalement comme s'il s'agit des unités monolexicales. D'où le figement linguistique que nous synthétisons ainsi:

« Lefigementestun processus diachronique par lequel deux ou plus de deux morphèmes libres (même morphème libres et combinaison dérivées comme le cas de gravement malade, cessez le feu, etc.) à force de leur cooccurrence répétitive dans le discours, tendent à constituer une unité plus au moins stable, fixe et solidaire, au point que chaque morphème perdrait de son identité ou de son autonomie individuelles au profit d'une nouvelle indenté globale; ce qui conduit la mémoire des usagers à les traiter ensemble, lors de la

mémorisation et lors de l'opération du codage et du décodage, comme s'il s'agit d'une seule unité. Cette fixation ou stabilisation se traduit, que ce soit lors du codage ou du décodage, par une restriction sur le nombre des choix lexico-sémantiques, morphosyntaxiques et pragmatiques dont se disposent les usagers. » (Djediai, op. cit. , 43).

Ainsi, pour satisfaire aux besoins de l'utilisateur, la langue ne se contente pas seulement d'offrir à l'utilisateur des sphères graduelles où il chercherait sa liberté expressive et communicative, mais, elle fixe et fige la polylexicalité que l'utilisateur créerait dans ces sphères pour un usage ultérieur et pour remplir ainsi ses lacunes et sa pauvreté du paradigme lexico-sémantique, grammatical et même pragmatique du système.

Pris dans ce sens large, le figement est un processus que connaît la polylexicalité pour faire des unités monolexicales syntagmatiques des unités polylexicales figées prêtes à un usage ultérieur. D'où la pertinence théorique de l'opposition polylexicalité/figement. Ce qui nous permet de distinguer :

- Polylexicalité en tant que caractère commun de toute unité construite dans la sphère supra-morpho-lexicale.
- Polylexicalité figée en tant que caractère spécifique de toute unité supra-morpho-lexicale qui a subi diachroniquement un processus de figement: dans le sens que nous avons décrit.
- Polylexicalité syntagmatique en tant que caractère spécifique de toute unité supra-morpho-lexicale qui n'a pas subi de processus de figement.

4. De la polylexicalité figée en français contemporain

Sur le plan quantitatif et statistique, et tant qu'il est question d'un continuum et de prototype qui va des unités le plus figées des locutions prototypiques telles *se tailler la part du lion*, au cas les moins figées des collocations verbales telles *commettre une erreur*, la polylexicalité figée est un phénomène

omniprésent. B. LAMIROY va, à ce propos, au qu'il déclare que «...[L]e figement est omniprésent, à tel point qu'on peut se demander s'il existe des assemblages vraiment libres.» (Lamiroy et Klein, 2005:136).

K. IMERMAN remet en cause l'originalité de la parole contemporaine comme si que, que ce soit la combinaison, elle fait partie du déjà-dit, du déjà construit et fixé, et par conséquent, elle subit à certain degré quelconque de fixation et de figement:

«Le langage a perdu son innocence, la nouvelle génération ne se sert plus d'une façon originale du langage, il ne fait qu'imiter et reproduire des clichés.»
(inFonagy, 1997 : 134.).

L'usage de français ne fait pas exception; où le discours de la presse, de média, des milieux politiques, administratifs, scolaires, académiques et quotidien officiel et non officiel, ne cesse plus de générer de diverse formes de polylexicalité candidate au figement, qui, au fur et à mesure, tendent à se fixer et à se figer. Comme le précise G. PETIT:

« la question de la polylexicalité dépend des langues et des sociétés [...] Le français s'oriente volontiers vers les constructions syntagmatiques » (2017 : 35).

Si au cours de certaines périodes de l'histoire du français, s'est figée une polylexicalité de type *avoir l'air, avoir besoin, table-ronde*, une nouvelle liste de candidats en cours de figement, traduite sous forme de polylexicalité de type *avoir souvenir de, avoir connaissance, prendre décision, prendre contact à*, etc. tend au figement, pour ne pas dire figée. Ces formes de polylexicalité ont commencé à envahir le discours quotidien pour avoir le statut de polylexicalité figée en subissant un parcours de figement ayant ses retombées et ses indices sur le plan linguistique de ces combinaisons.

4.1. Parcours de figement et ses indices: à l'instar de *se souvenir à avoir souvenir de via avoir le souvenir de*

En fait, sans entrer dans les détails minutieux sur la question relative au degré de figement de ces formes polylexicales, qui n'est qu'une question partielle dans ce travail, nous rappelons que la littérature et les travaux sur le figement de ce type de polylexicalité ne manquent pas (Mejri, a, 2005 : 192) et nous nous contentons dès lors de rappeler quelques indices.

Il s'agit d'une polylexicalité fréquente dont la récurrence, la fixation dans le discours et la concurrence à leurs synonymes monolexicaux témoignent d'un parcours de figement que cette polylexicalité a subi, subissent ou est en cours de subir.

De ce figement, pourtant de degré faible, témoignes de multiples indices sur les deux plans: externe et interne de la langue.

En effet, sur le plan externe, nous signalons la fréquence des ces exemples dans le discours et la reconnaissance de la communauté linguistique; que ce soit usage ou norme de la légitimité de l'emploi traduite sur le plan officiel par la lexicalisation de l'unité concernée. Pour les exemples traités dans ce travail, nous renvoyons à titre d'exemple aux différentes formes des dictionnaires et des sites : *Hachette*, *Linguee*, *Reverso*, etc. Nous y ajoutons une reconnaissance de type particulier; à savoir la communauté des chercheurs dont la préoccupation à tel ou tel fait langagier témoigne de son importance et de sa légitimité. Ces exemples de polylexicalité figée sont souvent traités et cités ici et là et sous vocable multiples comme en témoignent les travaux sur le figement et la phraséologie: *construction à verbe support* (Vivès, 1993 : 08-15.), *locution verbale* (Mejri, 1997 : 151-176.), etc.

Sur le plan interne de la langue; le figement, en tant que processus, a ses retombées sur le signe polylexical en tant que restriction, contraintes et blocage touchant ses plans linguistiques: lexical, sémantique, morphologique, syntaxique et pragmatique^{viii}. Ainsi, sur le plan lexico-grammatical, l'absence du déterminant comme dans *avoir souvenir*, *prendre fuite*,

prendre décision témoigne d'un parcours de figement pour ces combinaisons qui pourraient se finir à l'instar d'avoir faim, *avoir faim*, *avoir soif* dont la détermination du nom prédicat n'est pas possible: **j'ai la faim*, **j'ai le soif?*, etc. La transition de l'emploi de *sesouvenir* à *avoir souvenir* en passant par *avoir le souvenir* qui a commencer à perdre le déterminant nominal (Voir Mejri, 1997 : 156-159), ainsi que l'emploi chevauché d'*avoir souvenir* et *avoir le souvenir* comme synonymes contextuelstémoignent qu'il s'agit d'un figement en cours. Les composantes des ces exemples polylexicaux sont en cours de perdre leurs actualisations individuelles (Gros, 1996 : 13) dont les indices sont le blocage des propriétés morphosyntaxiques comme dans : **la fuite que j'ai prise*, **l'écart où je l'ai mis*, **cet accès, je l'ai*, etc.

Il en est de même pour d'autres indices sur le plan lexico-sémantique, dont la perte du contenu lexico-sémantique du verbe (qui n'est plus qu'un support grammaticale verbal) au profil du sens global, et sur le plan morphologique où le nom de par exemple *prendre contact* ne peut pas changer sa forme au pluriel: **prendre contacts*. Sur le plan mémoriel, de tels exemples polylexicaux se dirigent à la globalisation; en ce sens qu'ils tendent à se fixer en identité unique et par conséquent traitables lors de l'encodage/décodage comme entité indiscrete.

Grosso modo, ces exemples polylexicaux marquent des degrés de figement quelconques sur le continuum du figement. Ces degrés sont certes hétérogènes et pourraient toucher un (ou des) plan(s) linguistique(s) que d'autres.

5. Rôle du figement polylexical: Enrichissement/Construction du système de la langue

Sous une forme ou sous une autre, et dans un cadre général d'une linguistique phraséologique, un intérêt particulier s'est récemment accordé aux différentes formes de polylexicalité figée. Et ce, vu des considérations diverses pour ce phénomène qui revêt de l'importance aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

L'importance qualitative du figement, rappelons-le, vient de fait que le figement est l'un des mécanismes interne, s'ajoutant à la dérivation et à la troncation, qui permet à la langue de s'enrichir, se renouveler et s'enrichir.

Cette thèse, soutenue par Mejri, trouve ses forts arguments et développé par de nombreux auteurs:

« Le figement lexical est un phénomène qui dote la langue, entre autres, de mots-outils dont elle se sert pour faire varier les combinaisons syntaxiques. » (MEJRI, 1997 : 286.).

« On découvre ici, une nouvelle fois, la souplesse avec laquelle la parole a utilisé une donné de la langue – donnée qui, par nature, n'était pas destiné à ces futurs usages-pour, finalement, enrichir la langue elle-même de nouveaux mécanismes. » (Ibid., 302).

Or, reconnaître au figement le rôle de l'enrichissement et de renouvellement laisse entendre que la polylexicalité figée vient pour renforcer les trésors lexico-sémantique déjà existant de la langue, en satisfaisant un certain nombre des besoins langagiers dont la satisfaction était possible par un potentiel lexical ou grammatical déjà existant. Ce qui n'est pas toujours le cas. Du moment qu'il est du principe de l'économie du langage que l'utilisateur ne recourt au signifiant polylexical qu'au cas de l'absence du signifiant monolexical remplissant son besoin expressif; ainsi si le signifiant polylexical se répète dans le discours, se fixe et par conséquent se fige dans la langue, c'est dû à l'absence du conquérant monolexical remplissant le même rôle linguistique:

« une grande part des énoncés usuels, tels 's'il vous plaît' ou 'à vos souhaits ?', en remplissent des besoins primordiaux de premier degré au même titre que les unités du lexique ou de la grammaire, et la partie collocationnelle et locutionnelle de la langue. Leur figement dépasse donc le rôle d'enrichir ou de renouveler la langue, mais plutôt d'en remplir des cases

vides en satisfaisant des besoins pragmatico-langagiers originaux dont ils sont les stimuli, et dont la satisfaction ne serait pas autrement possible. Quel équivalent pour un énoncé tel 'à vos souhaits! ' ? » (Djediai, op. cit., 443).

Le postulat de l'enrichissement et du renouvellement apparaît donc une vision réductrice quant au rôle du figement polylexical. Du moment que la polylexicalité figée génère des unités remplissant des lacunes lexico-sémantiques et grammaticales du système (*Ibid.*, 225). Un tel rôle est un rôle constructif dans le sens où le figement polylexical participe à construire la norme de langue en tant que système, en lui dotant des unités qui remplissent des besoins linguistiques primordiaux que le système lexical ou grammatical ne peut pas remplir à travers le signifiant singulier et les unités monolexicales: Il suffit de penser aux exemples polylexicaux de type *avoir besoin*, *avoir peur* ou *mettre à jour*, pour se convaincre que la polylexicalité figée répond aux besoins que la monolexicalité ne peut pas répondre; du moment que le paradigme monolexical ne présente aucune unité monolexicale équivalent sur le plan sémantico-pragmatique.

Ce qui va dans la thèse que le figement dans la polylexicalité revêt un rôle constructif du système de la langue. En ce sens qu'il participe, non pas seulement à enrichir et à renouveler la langue, mais aussi à en bâtir et construire le système en remplissant des cases vides.

Il s'en avère que l'importance de la polylexicalité figée, par rapport au système de la langue, consiste en deux rôles à distinguer:

- Rôle constructif du système, quant à la polylexicalité dont le figement génère une unité remplissant une case vide que les unités monolexicales du système ne peuvent pas remplir.
- Rôle d'enrichissement et de renouvellement, quant à la polylexicalité dont le figement génère une unité remplissant

une fonction lexico-sémantique que les unités monolexicales déjà existantes peuvent remplir ou partiellement remplir.

6. La polylexicalité figée en français contemporain: Quel rôle et quelle économie du langage ?

Outre la monolexicalité figée à rôle constructif, tel *avoir besoin* ou avoir l'impression, dont le figement, et par conséquent son omniprésence dans le français contemporain, est justifié par l'absence de monolexicalité équivalente, l'observateur du français en usage pourrait remarquer que le discours est plein de ces exemples où la polylexicalité figées est maniée au détriment de la monolexicalité déjà existante (Voir tableau ci-dessus)

Dès lors, se pose la question: pourquoi le locuteur français emploie *avoir souvenir de* au détriment de *se souvenir* ? Pourquoi l'usage tend à s'user fréquemment du signifiant polylexical, et par conséquent à le figer, tant que le système met à sa disposition le signifiant monolexical? Qu'en-est-il dès lors du principe de l'économie du langage ?

La question ne se pose certes pas pour les unités de polylexicalité figée constructives du système, du moment qu'ils remplissent des cases vides des besoins langagiers primordiaux que la monolexicalité ne remplit pas. Leur figement est une nécessité pour la langue pour revivre à travers l'usage et ne pas bloquer les besoin expressifs. Comme l'a déclaré S. Mejri: « *une langue qui ne produit plus de séquences figées est une langue vouée à la disparition* » (b, 2005 : 163).

La question se pose pour la polylexicalité qui se fige comme synonyme au détriment d'une monolexicalité déjà disponible remplissant le même rôle lexico-sémantique. Ce qui nous bascule vers la question de synonymie et nous impose en conséquence d'affiner encore pour minimiser le maximum possible le degré de tolérance synonymique en discutant à part des synonymies partielles résultant de sens métaphorique, ou figuré, que pourrait avoir certaine forme de polylexicalité tel *avoir à cœur de* qui n'est synonyme de *désirer ou vouloir* que

par métaphorisation. Que pousse l'usager à abandonner le choix de *reprocher* ou de *mourir* au profit de *jeter la pierre* ou *aller au paradis* ?

Nous discuterons dès lors le rôle de la polylexicalité figée métaphorique et leur ajout au paradigme lexico-sémantique du système.

6. 1. Autour du rôle du figement dans la polylexicalité métaphorique: quel besoin langagier à remplir ?

Loin d'entrer dans les détails du rapport métaphore (figuration) / figement lexical qui prend selon les chercheurs l'aspect d'un continuum (Svensson, 2004 : 26), nous nous intéressons au rôle et aux besoins langagiers que pourrait remplir un bon nombre des exemples polylexicaux métaphoriques qui se figent au détriment de leurs conquérants synonymiques monolexicaux déjà fournis par le système de la langue. Nous nous interrogeons sur le degré de tolérance synonymique en réfléchissant sur l'écart de la visée sémantico-pragmatique que pourraient porter des exemples de type : *jeter la pierre*, *aller au paradis*, *lever le voile sur*, par rapport à leurs équivalents monolexicaux respectifs: *reprocher*, *mourir*, *éclaircir*. Car, l'écart est, comme le confirme la citation ci-dessous, d'ordre linguistico-pragmatique :

« *Métaphoriser, c'est poursuivre un but pragmatique au même titre que la fabrication d'un outil est en vue de son emploi. [...] Force est de constater que le changement de nomination dans les tropes ne sont pas de simple ornement dans le discours, chaque nom déclenche un parcours d'évocation différent et un but pragmatique différent. Ce qui veut dire que c'est le but pragmatique qui impose la figure.* » (Rakotomal, 2016 : 2,8).

Des exemples comme: *jeter la pierre* et *lever le voile*, sont certes, et respectivement, synonymes contextuels de: *reprocher* et d'*éclaircir*, comme dans ces contextes discursifs:

- *Les différents États membres doivent cesser de jeter la pierre à l'Union européenne.* $\simeq$ *Les différents États*

membres doivent cesser de reprocher à l'Union européenne.

- Le but de cette histoire était de lever le voile sur l'anonymat qui recouvrait cette tragédie ~ Le but de cette histoire était d'éclaircir l'anonymat qui recouvrait cette tragédie.

Or, ce rapport de synonymie entre par exemple *lever le voile* et *éclaircir* n'est pas parfait; étant donné que l'unité polylexicale telle *lever le voile*, même si elle inclut, et par conséquent, oriente vers le même signifié de son équivalent monolexical *éclaircir*, elle s'en distingue par un ajout d'une nuance du contenu sémantico-pragmatique supplémentaire que l'unité monolexical *éclaircir* ne porte pas. Cette nuance du contenu consiste en l'écart de l'effet sémantico-pragmatique entre ces deux unités dont l'emploi ne véhicule pas la même visée linguistico-pragmatique. Cet écart synonymique d'ordre sémantico-pragmatique apparaît aux niveaux: illocutoire et perlocutoire du langage.

En effet, l'emploi de l'unité monolexicale dénote et oriente directement vers le signifié; il produit ainsi l'effet sémantico-pragmatique illocutoire de déclencher le contenu de pensée arbitrairement mémorisé, et il n'a de visée pragmatico-linguistique perlocutoire que ceci. Son choix par le locuteur n'a d'autre visée que de remplir le besoin langagier référentiel primordial de dénommer et de référer à l'action verbale *d'éclaircir* et de le déclencher dans la mémoire de son interlocuteur.

Tandis que l'emploi métaphorique de l'unité polylexicale connote et oriente indirectement vers son signifié et produit ainsi un effet sémantico-pragmatique illocutoire différent, en ce sens que cette unité ne déclenche qu'indirectement le contenu sémantique arbitraire d'*éclaircir*, auquel l'interlocuteur n'arrive qu'indirectement après un processus de traitement mémoriel complexe basé sur un nœud en tant que rapport de parenté sémantique (analogie) entre le signifié de *lever*, celui de *voile* et le signifié *éclaircir*. Du signifiant *lever* la mémoire va vers le

signifié *écarter*; du signifiant *voile* la mémoire va dans le sens de *ce quicouvre*, le bilan d'*écarter* et *ce qui couvre* va dans le sens de *découvrir*, ce qui suscite le même contenu de pensée suscité par *éclaircir*; d'où la synonymie entre *lever le voile* et *éclaircir*.

Cette nuance au niveau de l'acte sémantico-pragmatique illocutoire est certes dictée et par conséquent corrélative d'une nuance sémantico-pragmatique perlocutoire quant la visée pragmatique du locuteur qui, en choisissant *lever le voile* au détriment d'*éclaircir*, veut remplir non pas seulement un besoin référentiel; celui de dénommer l'action d'*éclaircir*, mais aussi de le dénommer et y référer autrement et par une sorte d'un emploi étrange de la langue, d'où la littérarité de cet emploi, qui consiste à l'effet de l'esthéticité que crée cette sortie de l'ordinaire sur l'interlocuteur. Donc, les besoins langagiers remplis par une polylexicalité figurée telle *lever le voile* différent de celui de son synonyme monolexical tel *éclaircir*, pourtant la charge sémantique commune entre les deux unités. Dès lors, le recours à de telles formes au détriment de leurs synonymes monolexicaux, leur fixation dans le discours et par conséquent leur figement dans langue, pourraient s'expliquer par les besoins supplémentaires: esthético-littéraire ou argumentatif, que pourraient remplir ces combinaisons. Si le locuteur recourt au signifiant métaphorique comme dans *les gens ont à cœur d'être riches*, au détriment du signifiant propre *les gens désirent d'être riches*, c'est que, outre la fonction primordiale référentielle commune que pourraient remplir chacun de ces signes: *désirer* et *avoir à cœur de*, cette dernière a de plus l'avantage de remplir une fonction esthético-littéraire. Alors que le signe monolexical *désirer* se contente de remplir le besoins référentiel. Ainsi, en se servant du sens métaphorique, l'utilisateur énonce donc qu'il n'a pas seulement l'intention de référer à l'idée du *désire* ou de la volonté à travers les signifiants polylexicaux ordinaires, mais aussi d'y référer selon un maniement particulier de l'idiome^{ix} et selon le plus beau choix discursif métaphorique favorisé par la communauté linguistique. En fait, référer et s'exprimer par métaphoriser la réalité, au

détriment d'y référer par la dénommer, remplit, comme en témoigne ces deux citations empruntées de notre thèse, d'un amalgame des besoins esthético-littéraire, argumentatif-conatif et expressif, à domination argumentative:

*« le simple emploi d'une collocation telle 'faire couler beaucoup d'encre', plutôt qu' 'attirer l'attention', témoigne de la présence de la fonction expressive et argumentative-phatique d'un certain je-locuteur qui veut s'exprimer, et argumenter à un tu-interlocuteur, qu'il (ce je-locuteur) a une certaine compétence idiomatique dont l'argument est qu'il s'exprime, non pas seulement à travers les simples règles lexicosémantiques pouvant ne pas être suffisantes comme dans *prendre l'attention', ni même à travers le simple choix de l'usage à fonction référentielle comme dans 'attirer l'attention', mais à travers le choix le plus idiomatique et métaphorique de l'usage avancé ayant une double fonction: référentielle et esthético-littéraire. » (Djediai, op. cit. , 454).*

« si l'apprenant-locuteur emploie la parémie'allumer une bougie, mieux qu'insulter l'obscurité', plutôt que la collocation 'faire un pas' ou le mot 'relativement', c'est que son besoin linguistique n'est pas seulement de référer à travers les signifiants ordinaires tels 'relativement', mais aussi de référer à travers un maniement particulier des plus beaux signifiants métaphoriques agréés par l'usage, de s'exprimer et de convaincre [...] qu'il a une telle compétence(non pas seulement linguistique, mais aussi idiomatique), et de persuader en tant que locuteur qu'il réfère, non pas à son jugement personnel subjectif,

mais au jugement collectif objectif.» (Ibid., 459).

Certes, le figement de la polylexicalité figurée n'a pas la même importance que le figement de polylexicalité constructive remplissant de cases vides telle *avoir besoin* ou *avoir faim*; du moment que ces dernières remplissent des besoin référentielle comme besoin primordial du langage dont la non satisfaction bloque l'acte communicatif, alors que le figement de la polylexicalité métaphorique remplit des besoin esthético-littéraire ou argumentatif comme besoins secondaires dont la non satisfaction ne bloque pas complètement l'acte communicatif: l'utilisateur peut communiquer en s'en passer en recourant au synonyme monolexical.

Or, le figement de la polylexicalité métaphorique discursive constitue un enrichissement au sens vrai du terme et ne s'oppose en rien avec le principe de l'économie du langage; étant donné que, à travers les nuances sémantico-pragmatiques qu'elles pourraient avoir par rapport à leur équivalents monolexicaux, ces formes de polylexicalité permettent à l'utilisateur de satisfaire plus de besoins langagiers originaux, même si secondaires, que la langue en tant que paradigme lexical et grammatical ne permet pas de satisfaire à travers la monolexicalité arbitraire.

Mais, est-ce que c'est le cas pour *avoir souvenir de*, *avoir recours à*, *prendre décision de*, *mettre fin à*, et bien d'autres exemples où l'utilisateur recourt à une polylexicalité verbale n'ayant aucune charge métaphorique ou figurée. Quel rôle, quelle fonction et besoin langagiers, et quelle originalité fonctionnelle pour leur usage, et par conséquent pour leur figement ? Est-ce que le langage n'est plus économique?

6.2. Autour du rôle du figement dans la polylexicalité propre: quel rôle et quel besoin langagier à remplir ?

Outre la polylexicalité constructive et la polylexicalité métaphorique dont le figement est justifié par le fait qu'elles constituent un ajout pour le système de la langue, l'usage de français contemporain attiré l'attention sur ces exemples de

polylexicalité figée de type *avoir souvenir de, donner conseil à*, à propos desquels nous nous interrogeons sur le besoin de leur formation, leur répétition dans le discours contemporain au point qu'ils commencent à entrer en processus de figement; bien que cette polylexicalité n'ait ni rôle constructif ni un sens métaphorique leurs permettant de remplir un besoin langagier supplémentaire par rapport à leurs équivalents monolexicaux déjà fourni par le système. Nous nous interrogeons sur le pourquoi de l'apparition d'*avoir souvenir de, donner conseil à* et *prendre décision de*, au détriment de *se souvenir, conseiller* et *décider*, et si cette polylexicalité présente un écart sémantico-pragmatique par rapport à son équivalent monolexical, ce qui pourrait peut-être justifier leur fréquence et par conséquent leur figement.

Pour ce faire, nous tentons tout d'abord de comprendre le parcours de leur formation en procédant à une description grammaticale et lexico-sémantique de telles polylexicalité.

6.2.1. Description grammaticale

Sur le plan grammatical, des exemples comme *prendre décision, donner conseil, trouver la mort* et *prendre fuite* sont des groupes verbaux formés sur la base d'un verbe support et un prédicat nominal. Ils ont une distribution verbale à travers une structure qui s'ouvre du côté gauche par le verbe support permettant de l'actualiser avec le sujet, et peut s'ouvrir ou non du côté droite d'une préposition permettant son actualisation avec le complément si le fonctionnement sémantico-grammatical global est transitif. Ces exemples sont formés à partir de la prédication de la base verbale de leurs équivalents synonymiques monolexicaux verbaux; le prédicat nominal de *prendre décision* est le dérivé du radical de son équivalent *décider*, le prédicat de *donner conseil* est le radical de son synonyme monolexical *conseiller*, et ainsi de suite.



Le rôle du verbe support est de donner à l'unité polylexicale sa catégorie verbale lui permettant de s'actualiser globalement comme verbe en ayant la distribution verbale, alors que le prédicat nominal actualise l'unité sur le plan sémantique et lui sert de support sémantique : « le poids sémantique de la locution est prise en charge par le nom » (Gros, 1996 : 72). Donc, cette forme de polylexicalité garde le même contenu que son équivalent monolexical étant donné qu'elle en hérite le contenu lexico-sémantique à travers la nominalisation de son radical (du *conseill* on maintient *conseil*, de *décid* dérive *décision*, etc.) et en maintient la catégorie grammaticale verbale à travers le remplacement de la désinence verbale par le verbe support qui perd son fonctionnement lexico-sémantique prédicatif au profit du prédicat nominal; le verbe support n'est présent que par son fonctionnement grammatical et non pas par son fonctionnement lexico-sémantique. C'est pourquoi ces exemples polylexicaux ont exactement le même rôle grammatical que leurs équivalents synonymiques monolexicaux, non pas seulement qu'ils ont la même distribution grammaticale, mais aussi qu'ils ont souvent exactement la même charge lexico-grammaticale que leurs équivalents monolexicaux quant à leur transitivité/intransitivité, directe/indirecte, avec telle ou telle préposition plutôt que d'autres (même si ce dernier critère n'est pas toujours généralisable). La même grammaire de l'unité polylexicale, soit par exemple *décider*, est transposée à son équivalent polylexical *prendre décision*. Voir les exemples où les deux unités *décider* et *prendre décision* se comportent grammaticalement comme verbes transitifs qui peuvent intercaler comme complément soit un verbe infinitif introduit par la préposition *de*, soit une proposition subordonnée complétive introduite par la conjonction *que* :

- La transitivité indirecte introduisant un verbe infinitif avec la préposition *de* :
*Il a **décidé de** revenir à son pays. → Il a **pris décision de** revenir à son pays.*
- La transitivité indirecte avec la conjonction *que*, introduisant une proposition complétive :
*Il a **décidé de que** sa famille revienne. → Il a **pris décision que** sa famille revienne.*

Ces deux unités peuvent se comporter comme verbe contextuellement intransitif comme dans:

Ça y est maintenant, il a décidé. → Ça y est maintenant, il a pris décision.

Le seul cas où il y a une différence entre le comportement grammatical de *décider* et *prendre décision*, c'est le cas de la transitivité directe de *décider* qui interpelle un nom (ou un groupe nominal), alors que *prendre décision* interpelle le nom avec la préposition *de* ou *sur*; comme dans:

C'est lui qui décide la date de son mariage. → C'est lui qui prend décision de la date de son mariage.

Ce cas trouve son justification dans les faits du système lui-même de la langue qui, pour la transitivité du verbe *décider*, lui permet d'introduire directement le nom-complément, alors que pour la transitivité du nom, comme *décision*, le système lui permet d'introduire son complément à travers la préposition. Cette procédure-outil n'apporte aucune nuance sémantique entre *décider* et *prendre décision*.

Si nous examinons d'autres exemples: soit par exemple *mettre à l'écart* par rapport à *écarter*, ou *avoir souvenir* par rapport à *se souvenir*, aucune différence grammaticale n'est remarquée, les deux unités *écarter* et *mettre à l'écart* peuvent se comporter comme verbe transitif comme dans:

- *Il a écarté ses opposants politiques → Il a mis à l'écart ses opposants politiques.*

Quant à *se souvenir* et *avoir souvenir*, ils peuvent se comporter comme verbe:

- Transitif indirecte avec la préposition *de* ou avec la conjonction *que*:
Je me souviens encore de ton message. → *J'ai encore souvenir de ton message.*
Je me souviens que tu m'as envoyé un mail.
 → *J'ai souvenir que tu m'as envoyé un mail.*
- Intransitif contextuel:
Oh ! Oui ! Je me souviens encore. → *Oh ! Oui ! J'ai encore souvenir.*

La tâche est encore ouverte pour examiner des exemples de ce type de polylexicalité figée qui n'apporte sur le plan grammatical aucun autre fonctionnement grammatical que celui de leurs synonymes monolexicaux.

6.2.2. Description sémantico-pragmatique

Si sur le plan grammatical, une combinaison telle *prendre fuite* n'a d'autre comportement que celui de son équivalent monolexical verbal, la question se pose sur le plan lexico-sémantique si cette forme de polylexicalité présente une nuance lexico-sémantique quelconque par rapport à la monolexicalité équivalente déjà fourni par le paradigme lexical, ce qui pourrait peut-être justifier leur fréquence dans le discours.

Sur le plan lexico-sémantique, une combinaison telle *avoir souvenir* ou *donner conseil* a un sens compositionnel où elle fonctionne comme action par la présence du verbe qui lui donne le sens de l'action; alors que le sens lexical est inclus par le prédicat nominal. Rien n'empêche de la définir sur le plan lexico-sémantique exactement comme dans une définition lexicologique de son équivalent monolexical: ainsi *mettre à l'écart* est l'action d'écarter, *prendre fuite* est l'action de fuir, *donner conseil* est l'action de conseiller, et ainsi de suite. Le sens global n'est autre que celui de leurs synonyme comme le confirment des simples commutations contextuelles comme:

- *J'ai donné conseil à Luc.* = *J'ai conseillé à Luc.*

- *Je lui ai donné conseil. = Je lui ai conseillé.*
- *J'ai donné conseil à Luc de ne pas s'attarder. = J'ai conseillé à Luc de ne pas s'attarder.*
- *J'ai donné conseil à Luc que ces marchandises ne sont plus demandées. = J'ai conseillé à Luc que ces marchandises ne sont plus demandées.*

Le rôle du nom, en tant prédicat sémantique avant qu'il soit prédicat grammatical, est indiscutablement le support sémantique de la combinaison. C'est pourquoi la question du sémantisme de ce type de polylexicalité est souvent basculée vers le débat sur la contribution sémantico-lexicale du verbe; s'il s'agit d'un simple sens grammatical d'actualisateur verbal, sémantiquement vide comme le soutiennent certains (dont Vivès, 1984 : 16), ou s'il garde de son contenu sémantico-lexical dont le prédicat nominal est le spécificateur sémantique, comme tentent de le soutenir certains d'autres (Ježek, 29-44.). Or, qu'il en garde ou qu'il le perde totalement: notre problématique est tout déferente. Du moment qu'il s'agit pour nous de chercher si *avoir souvenir*, en tant que sens global, porte de nuance sémantique qui pourrait justifier son fréquence discursive par rapport à son synonyme *se souvenir*. Que cette nuance, s'il y en a, vienne de son prédicat nominal, de son support verbal ou des deux, le sens lexical global de la combinaison, en tant que bilan du comportement sémantique du nom-prédicat et celui de son support verbal, n'est autre que celui de son équivalent monolexical.

Examinons maintenant les faits sur le plan sémantico-pragmatique si il y a un besoin quelconque qui peut justifier la tendance de discours à l'emploi de par exemple *avoir souvenir* ou *prendre contact* au détriment de leurs équivalents monolexicaux *se souvenir* et *contacter*. Que marque t- elle cette polylexicalité, en tant que nuance sur le plan locutoire, illocutoire et perlocutoire ?

En fait, le plan locutoire ne justifie en aucun sens le choix de par exemple *prendre contact* au détriment de *contacter*, du moment que l'acte langagier se proclame de l'économie qui est l'un de

ses besoins: de par nature, le locuteur est soucieux d'économiser son énergie; que ce soit sur le plan oral où la prononciation de la monolexicalité est physiquement moins coûteuse que la prononciation de la polylexicalité, ou sur le plan de l'écrit où l'énergie du temps et de l'acte typographique pour la polylexicalité est plus contraignante. Il en est de même sur plan illocutoire où l'interlocuteur fournit un effort supplémentaire sur le plan mémoriel, du moment que la mémoire a affaire à deux unités plutôt qu'une; elle traite ainsi une unité discursive de la sphère syntagmatique comme *prendre contact* plutôt qu'une unité langagière de la sphère lexicale: l'équivalent *contacter*.

Sur le plan perlocutoire où apparaîtraient les vrais besoins justifiant le choix de la polylexicalité, des exemples tels *prendre contact*, *avoir souvenir*, *donner conseil*, *prendre fuite*, ne peuvent remplir aucun autre besoin que celui que peut remplir la monolexicalité équivalente; à savoir le besoin dénominatif ou plutôt référentiel à l'action verbale. Qu'attend le locuteur en énonçant *prendre contact* si ce n'est pas de référer à l'action de *contacter* (contextualisée en temps, mode et personne) ni plus ni moins; comme l'est exactement son synonyme monolexical*contacter*? Cette combinaison ne porte aucun degré de métaphore ou de configuration sémantique qui la laisse véhiculer une nuance de contenu esthétique ou littéraire quelconque justifiant son choix au détriment de son synonyme monolexical*prendre*. Même le degré de performativité/constativité que véhicule ce type de polylexicalité est identique à celui de la monolexicalité équivalente: si *contacter* a un potentiel constatif, la polylexicalité correspondante *prendre contact* l'est aussi. En ce sens que l'acte de *contacter* ne se réalise pas par l'énonciation comme dans *je contacte Paul* ou *je prends contact avec Paul*. En revanche, si *excuser* a un potentiel performatif, il l'est aussi pour *donner des excuses* au tant que polylexicalité équivalente. Etant donné que l'acte de l'excuse se réalise par l'énonciation comme dans: *Je vous excuse de ce retard* et *je vous donne des excuses de ce retard*.

Donc, sur le plan sémantico-pragmatique, ce qu'on fait avec des exemples polylexicaux comme *prendre fuite* et *avoir souvenir* n'est que ce qu'on peut faire avec des équivalents monolexicaux déjà fourni par le paradigme lexical comme *fuir* et *se souvenir*. Cette polylexicalité ne remplit aucuns autres besoins ni fonctions langagiers que ceux que remplit une partie de la monolexicalité déjà fournie par le système.

6.3. Le figement/ économie du langage: mise à l'épreuve

La description du fonctionnement linguistico-pragmatique des exemples polylexicaux de type *avoir souvenir de* ou *prendre contact* va dans la thèse que ces exemples ne remplissent pas de besoins ou fonctions linguistiques authentiques. Par conséquent, leur figement n'a ni rôle constructif ni rôle enrichissant. Au delà de cela, il est question d'un ajout au paradigme lexical à travers une polylexicalité, qui vient se répondre comme conquérants d'une monolexicalité déjà existante, et dont la réalisation requiert, comme nous venons de montrer, plus d'effort comparé à l'effort de la réalisation de la monolexicalité équivalente. Dès lors le principe de l'économie du langage se trouve mis à l'épreuve en étant incapable de justifier et de se justifie devant ces contre-exemple du saut direct du locuteur français vers la sphère syntagmatique tout en se passant des choix offerts dans la sphère lexico-sémantique. Est-ce que le langage, à l'exemple du français, n'est plus économique en se dirigeant vers le figement de sa polylexicalité discursif au détriment de son trésor lexical langagier? Ou si le français réalise l'économie dans quelques aspects alors qu'il ne le fait pas dans d'autres? Et quel besoin linguistique et langagier justifiant dès lors cette tendance linguistique collective des usagers du français?

Ce n'est que, peut-être, un enrichissement non pas dans le sens déjà entendu; d'accomplir des besoins authentiques secondaires, mais dans le sens du luxe de faire varier l'inventaire lexical au détriment du principe naturel de l'économie du langage, et au détriment d'une monolexicalité qui se trouve en concurrence.

7. Lecture dans la diachronie et dans le destin de la concurrence synonymique polylexicalité/monolexicalité

En partant du principe de l'économie du langage et de la non redondance dans le même system de la langue, de nombreux théoriciens et chercheurs remettent en cause la théorie de synonymie totale en soutenant qu'il n'est pas possible qu'un système se trouve dans le même système, et que la concurrence entre deux unités replissant le même rôle sémantique, en étant par conséquent des synonymes complets, se termine par la disparition par l'une des ces unités au profit de l'autre:

« La synonymie absolue engendrerait des paires de mots rigoureusement substituables ce qui va à l'encontre du principe d'économie de la langue qui est pourtant constitutif de celle-ci. Un des deux termes tendrait forcément à disparaître au profit de l'autre à moins qu'il ne se spécialise dans un contexte particulier (Doualan, 2011 : 21).

« C'est presque un truisme de dire que la synonymie totale est un phénomène extrêmement rare, un luxe que la langue ne peut se permettre (Ullmann, 1969 : 38).

En fait, Cette thèse trouve quelques arguments ; dans la mesure où la lecture dans la diachronie et l'évolution du français va dans la thèse que l'une des unités disparaîtrait. Ainsi, est-ce le cas par exemple de l'unité polylexicale *avoir souvenir* et son conquérant monolexical *se souvenir* ou entre *écarter* et *mettre à l'écart*? Laquelle des unités qui reculeraient et celle qui se persisterait?

L'histoire du français témoigne des cas où l'unité polylexicale gagnerait la concurrence. C'est le cas du verbe *s'ahontir*^x qui est disparu au profit de la locution verbale *avoir honte*. C'est aussi le cas de *se colérer* qui est disparu au profit de la locution *se mettre en colère* qui connaît un large usage (voir le tableau ci-dessous). Il en est de même pour *commouvoir*^{xi} qui est disparu de l'usage qui se sert aujourd'hui de l'unité polylexicale *causer des*

commutations. La liste est ouverte pour de nombreux exemples dont nous citons les cas donnés dans le tableau ci-dessous qui représente :

- L'exemple de l'unité monolexicale verbale disparue.
- Son équivalent polylexical conquérant maintenu.
- L'insertion/non insertion de l'unité monolexicale dans les dictionnaires comme indice de son disparition^{xii}.
- L'insertion de l'équivalent polylexical dans les dictionnaires d'usage comme indice de son maintien dans le français contemporain.

Unité monolexicale	Unité polylexicale équivalente	Indice de son disparition de l'unité monolexicale : cité/ non cité dans les dictionnaires ¹³ : Littré, Larousse, Hachette, Antidote, et Linguee:					Occurrence- exemple du maintien de l'équivalent polylexical dans l'usage : Linguee
		Lit.	Lar.	Ha.	Antid.	Linguee	
<i>S'ahontir</i>	<i>Avoir honte</i>	-	-	-	-	-	<i>Nous avions honte d'avoir vécu de cette manière.</i>
<i>Se colérer</i>	<i>Se mettre en colère</i>	+	-	-	-	-	<i>...il se met en colère et on a peur de ce qui pourrait arriver.</i>
<i>Commouvoir</i>	<i>Causer des commotions</i>	+	-	-	-	-	<i>...en particulier celles qui causent des commotions, deviennent un problème très important.</i>
<i>S'imboire</i>	<i>Devenir imbu</i>	+	-	-	-	-	<i>Après cette expérience je devins imbu de moi-même,</i>
<i>Rabonnir</i>	<i>Rendre, devenir meilleur</i>	+	+	+	+	-	<i>La forme du parfum, unie aux matériaux naturels, habille l'espace qui nous entoure et le rend meilleur.</i>
<i>Madéfier</i>	<i>Rendre humide</i>	+	-	-	-	-	<i>Ajoute: un peu d'eau pour rendre le tout légèrement humide.</i>
<i>S'alourdir</i>	<i>Devenir lourd</i>	+	+	-	-	+-	<i>...car un chariot entièrement chargé de liquides peut devenir extrêmement lourd.</i>
<i>S'alléger</i>	<i>Devenir léger</i>	+	-	-	-	-	<i>...à quel point le corps devient léger dans l'eau.</i>

Tableau 2 : Exemples des unités monolexicales disparus dans les dictionnaires de langue et de l'usage.

L'interprétation des données du tableau va dans la conclusion que les exemples monolexicaux cités sont disparus, ou en cours de disparaître. Quant au cas de *rabonnir* et *s'alourdir*, pourtant encore maintenus dans les dictionnaires représentants la norme: *Larousse* et *Hachette*, ces verbes sont complètement absents dans les dictionnaires d'usage: *Linguee* et *Antidote* qui ne citent aucune occurrence témoignant de la présence de ces deux verbes dans l'usage. En contre partie, les équivalents polylexicaux, y compris les équivalents de *rabonnir* et *s'alourdir*, sont étroitement maintenus dans l'usage dont ces derniers dictionnaires donnent de nombreuses occurrences (voir *Linguee*). Dès lors, peut-on conclure que les unités polylexicales s'élargissent dans l'usage au détriment de la monolexicalité? La réponse est confirmée pour le cas de *s'ahontir* qui n'est même pas cité dans *Littré*: comme le

dictionnaire le plus ancien parmi les dictionnaires consultés. Il en est de même pour *se commouvoir*, *se colérer*, *s'imboire*, et *madéfier* dont l'indice de disparition est, non pas seulement leur absence dans les dictionnaires représentant la norme, mais aussi leur disparition dans les dictionnaires d'usage dont ils ne donnent aucune occurrence^{xiii}. La concurrence pour ces derniers cas s'est terminée en faveur de leurs équivalents polylexicaux.

Peut-on conclure ?

Certes, les données de la langue sont loin d'être généralisables; du moment que chaque item langagier a ses propres particularités, et que les facteurs de la disparition de l'item langagier sont assez complexes hétérogènes qu'on puisse les généraliser d'un item à un autre. Or, la lecture de ces données diachroniques constitue un indice qui nous conduit à nous interroger sur la tendance des locuteurs français à la polylexicalité: si le français s'oriente vers la polylexicalité du discours au détriment de la monolexicalité du système, et au détriment du principe naturel de l'économie du langage.

Bibliographie

1. Corbin, D. 1997. « Locutions, composés, unités polyléxématiques: lexicalisation et mode de construction ». In: Martins-Baltar M. (éd.). *La locution entre langue et usage*. Paris : ENS éditions Fontenay Saint-Cloud. p. 53-101.
2. Djedjai, A. 2017. Le figement linguistique dans les productions écrites des apprenants arabophones de FLE. Thèse de doctorat. Université d'Ouargla. Disponible: <http://dspace.univ-ouargla.dz/jspui/handle/123456789/15492>. Consulté le 10/03/2018.
3. Doualan, G. 2011. « Introduction à une approche instrumentée de la synonymie. L'exemple du Dictionnaire Électronique des Synonymes du CRISCO ». In : Cahier de CRISCO. N0. 38. Caen : Presses universitaires de Caen. Disponible :

- http://www.crisco.unicaen.fr/IMG/pdf/Cahier_du_CRISCO_no_32.pdf. Consulté le 02/03/2018.
4. Greciano, G. 1983. Signification et dénotation en allemand. La sémantique des expressions idiomatiques. Thèse de doctorat, 1982, Université Paris-Sorbonne, Paris : Klincksieck.
 5. Jezek, E. 2011. « Verbes supports et composition sémantique », Cahier de Lexicologie, N^o. 98. p. 29-44.
 6. Kleiber, G. 2000. « Proverbe: sens et dénomination ». In : Greciano, G. (éd.). Micro-et macrolexèmes et leur figement discursif. Etudes de linguistique comparée français/allemand. Paris : PETHER ; p. 57-76.
 7. Kleiber, G. 2004. « Item lexical, mots construits et polylexicalité vus sous l'angle de la dénomination, ».In : Syntaxe et sémantique. N^o 05. Caen : Presses universitaires de Caen. p. 31- 46, Disponible:https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=SS_005_0013, Consulté le 19/01/2018.
 8. Lamiroy B, et al. 2010. Les expressions verbales figées de la francophonie. Paris : OPHRYS.
 9. Lamiroy, B. et KLEIN J. R. 2005. « Le problème central du figement est le semi-figement ». In : LINX. N^o 53. Paris : Paris X – Nanterre. p. 135-154.
 10. Martin, R. 1997. « Sur les facteurs du figement lexical ». In: Martins-Baltar M. (éd.). *La locution entre langue et usage*. Paris : ENS éditions Fontenay Saint-Cloud, 1997, p. 291-305.
 11. Martinet, A. 1960/2008. Eléments de linguistique générale. Paris. Edition 5 : Armand Colin.
 12. Mejri, S.1997. Le figement lexical: Description linguistique et structuration sémantique. Tunis : Publication de la faculté des lettres de Manouba.

13. Mejri, S.1999. « Polysémie et dénomination ». In: LINX, N0 40. Paris : Paris X – Nanter. p.79-93. Disponible: <http://journals.openedition.org/linx/pdf/752>. Consulté le 02/02/2018.
14. Mejri, S. 2004. « Introduction : polysémie et polylexicalité »In: Syntaxe et sémantique, N0 05, Caen : Presses universitaires de Caen. p. 163-174. Disponible:https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=SS_005_0013. Consulté le 22/01/2018.
15. Mejri, S. 2005 a. « Figement absolu ou relatif: la notion de degré de figement ».In : LINX. N0 53, Paris : Paris X-Nanterre.
16. Mejri, S. **2005 b.** « Figement, néologie et renouvellement du lexique ». In : LINX, N0 52. Paris :Paris X – Nanterre. p. 163-174. Disponible: <http://journals.openedition.org/linx/pdf/231>. Consulté le 22/04/2014.
17. Mel'cuk, I. 2005. « Collocations: définition, rôle et utilité ». In : Grossmann, F. et Tutin, A. (éd.). Les collocations: analyse et traitement. Amsterdam : De Werelt, Stefan Evert. p. 23-31.
18. Petit, G. 2017. « Le figement : une asymptote pour une constitution des terminologiques ? ». In Gautier L. (éd.). Figement et discours spécialisés. Berlin : Frank &TimmeGmbH. p. 27-57.
19. Radmisky, J. 2006. *Les composés italiens actuels*, Jan Radimský.
20. Rakotomal, J. R. 2016. Nomination, figure et acte de langage. Disponible: <http://journals.openedition.org/linx/pdf/752> . Consulté le 02/02/2018.
21. Svensson, M.H.2004. Critères de figement: L'identification des expressions figées en français contemporain.Thèse de doctorat. Umeå : Umeå Université.

Disponible : <http://publications.uu.se/umu/theses/>. Consulté le 02/05/2012.

22. Tutin, A. et GROSSMANN F. 2002. « Collocations régulières et irrégulières: esquisse de typologie du phénomène collocatif ». In : *Revue Française de Linguistique Appliquée, Lexique: recherches actuelles*. Vol. 7. p. 7-25. Disponible: <http://w3.u-grenoble3.fr/tutin/Publis/RFLA.pdf>. Consulté le 11/09 /2012.
23. Tutin, A. 2005. « Le dictionnaire de collocations est-il indispensable? ». In : *Revue Française de Linguistique Appliquée. Nouvelles approches, nouveaux modèles*. Volume 5. N0. Fontennelle. p. 31-48, Disponible: http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/20/41/21/PDF/tutin_RFLA.pdf. Consulté le 10/09 /2012.
24. Ullmann, S. 1969. *Précis de sémantique française*. Berne : Francke. 1969.
25. Vives, R. 1993. « La prédication nominale et l'analyse par verbes supports » In : *L'information grammaticale*. N0 59. Paris. p. 08-15.
26. Vivès, R.1984. « L'Aspect dans les constructions nominales prédicatives: avoir, prendre, verbe support et extension aspectuelle ». In : *Linguisticae Investigationes*. Vol. 8. Amsterdam : Benjamins. p.161-185.

Notes

ⁱLinguee, Logiciel en ligne, Disponible: <https://www.linguee.fr/>, Consulté le 03/02/2018.

ⁱⁱCe qui est communément partagé depuis De SAUSSURE.

ⁱⁱⁱ A titre d'exemple, la composition joue un rôle d'envergure à doter l'inventaire grammatical conjonctif ou pronominal des conjonctions et des pronoms composés (à condition que, de crainte que, dans le but de, à travers lesquels, etc.)

^{iv} Nous en entendons les mots grammaticaux: prépositions, conjonctions, etc. ainsi que les procédés de: dérivation, composition, juxtaposition, etc.

^v C'est depuis De Saussure que la linguistique s'est rendu compte que le signe linguistique est oppositif et différenciel dont l'actualisation exclut tous les autres unités du système.

^{vi} C'est jugé comme pléonasme inutile.

^{vii} Ce qui en exclut les unités dérivées.

^{viii} A ce propos, la littérature est abondante dont nous renvoyons à une synthèse dans notre thèse: A. Djedjai. 2017 : 68-119.

^{ix} Nous en entendons l'idiomaticité dans le sens restreint en tant que choix linguistique favorisé et particularisé par l'usage au détriment des autres choix permis par la norme; sur la question nous renvoyons à I. G. REY, 2002 : 68.

^x Cet exemple est emprunté de site Wiktionnaire:
<https://fr.wiktionary.org/wiki/s%E2%80%99ahontir>, qui renvoie à la référence: Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du l'IXème au XV^{ème} siècle*, Paris, Edition de F. Vieweg, 1881-1902.

^{xi} Cet exemples et *s'imboir*, *rabonnir* et *madéfier* donnés au tableau, sont cité comme mots rares ou disparus dans Sabatier, C. *Petit dictionnaire des mots rares et anciens de la langue française*, Disponible: http://golfes-dombre.nuxit.net/Mots_rares_et_anciens.pdf. Consulté le 12/02/2018.

Pour *se colérer*, *s'alléger* et *s'alourdir*, nous l'avons proposé comme exemples après avoir remarqué leur absence dans l'usage à travers le dictionnaire *Linguee* comme dictionnaire d'occurrences.

^{xii} Nous vérifions si le verbe est cité ou non dans le dictionnaire Littré comme signe de l'existence du mot dans l'ancien français, nous vérifions de même l'existence du mot dans le français contemporain en consultant les dictionnaires: Hachette, Larousse et Linguee.

^{xiii} Excepté *s'alourdir* dont on donne un nombre tellement réduit de 2 occurrences, et ce, à l'encontre de son équivalent polylexical *devenir lourd* dont on donne de nombreux occurrences.